



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 JUIN 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 7 JUIN 2010, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents: Madame le maire Micheline Pelletier
Monsieur Mario Dupuis conseiller district n° 1
Monsieur Charles Soucy conseiller district n° 2
Monsieur Simon Deschênes conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier conseiller district n° 4
Monsieur Jacques Létourneau conseiller district n° 6

Sont aussi présents: Monsieur Martin Richard directeur général
Monsieur Alain Sasseville trésorier
Madame Hélène Lemonde greffière adjointe

Est absent: Monsieur André St-Amand

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du maire, Madame Micheline Pelletier.

1.- Ouverture

10-06-131

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en y ajoutant les points suivants:

- 4.6 L'école de l'Anse
- 4.7 Le CTMA

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

10-06-132

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010 Il EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

10-06-133

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2010

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2010 Il EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Dates de tombée pour une demande en vertu de la politique d'aide financière de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs

La prochaine date de tombée prévue par la politique d'aide financière est le lundi 12 juillet 2010 à 16 h. Un comité étudiera les demandes en fonction des critères établis dans la politique et les aides seront accordées par le conseil lors de la séance ordinaire du mois suivant. Notez que les dates de tombée subséquentes seront les 13 septembre et 8 novembre.

4.2 Remise des prix du Mérite municipal 2010

Le conseiller Charles Soucy mentionne que, dans le cadre de la Semaine de la municipalité, la Ville a souligné l'apport de certaines personnes dans différents domaines de notre communauté. Ce sont: Mesdames Dany Gasse et Cassandra Lévesque, Messieurs Camille Michaud et Michel Gosselin ainsi que la Fondation Santé de la Haute-Gaspésie. À noter que Mme Cassandra Lévesque s'est mérité un prix du Mérite municipal au niveau provincial. La Ville profite aussi de l'occasion pour souligner la réussite de M. David Tanguay, raccrocheur émérite du Centre Champagnat.

Monsieur Soucy souligne que Sainte-Anne-des-Monts était à l'honneur la semaine dernière à l'Assemblée nationale puisqu'Exploramer a remporté le prix Phénix de l'environnement pour son projet de la Fourchette bleue. D'ailleurs, il est question que la Semaine verte se rende à Sainte-Anne-des-Monts à ce sujet.

De plus, l'école des Bois-et-Marées fait partie des écoles gagnantes du concours Lève toi et bouge du Grand défi Pierre Lavoie, elle est la seule pour la région de la Gaspésie et des Îles. Durant tout le mois de mai, les jeunes de 6 à 12 ans des écoles primaires du Québec ont été mis au défi de faire de l'activité physique, à la maison comme à l'école, afin d'accumuler des cubes énergie – chaque cube correspondant à 15 minutes continues d'activité physiques. Les élèves des écoles gagnantes se retrouveront au Stade olympique de Montréal, les 19 et 20 juin prochains. La Grande récompense Desjardins de deux jours comprend une nuit magique, pour la Grande récompense Desjardins de deux jours qui comprend, notamment, une journée à La Ronde avec accès gratuit aux manèges et un spectacle de la chanteuse Marie-Mai le samedi soir.

4.3 La Traversée du parc de la Gaspésie – 10 et 11 juillet 2010

La Traversée du parc de la Gaspésie se tiendra les 10 et 11 juillet 2010. Événement cycliste d'envergure qui se déroulera en 3 étapes:

- 1) Le samedi 10 juillet, de 9 h à 12 h, un contre-la-montre individuel, de Rivière-à-Claude à Marsoui.
- 2) Toujours le samedi, une course au centre-ville de Sainte-Anne-des-Monts, de 16 h à 20 h 30. Une course spectaculaire dans un quadrilatère de 1,3 km, soit la route du Parc, la 1^{re} Avenue Ouest, la 5^e Rue Ouest et la 3^e Avenue Ouest. Les gens sont invités à venir assister à cette compétition sportive de très haut niveau et c'est gratuit. À noter que les rues empruntées seront fermées à la circulation de 15 h 30 à 21 h.
- 3) Le dimanche 11 juillet, c'est la traversée de 135 km. Départ de Cascapédia-St-Jules, arrivée à Sainte-Anne-des-Monts. Après le départ des cyclistes compétitifs suivra la cyclo sportive de 140 km. Pour ceux et celles qui ont une bonne cadence et le goût de relever un grand défi cycliste, sur un parcours sécurisé et sanctionné par la Fédération des sports cyclistes du Québec. Un parcours constitué de plats et faux plats (53 km), une montée col ascendant de 9,5 km pour atteindre un sommet de 710 mètres (Mont-Sterling) et un dénivelé de bosses et de descentes assez surprenantes. Le tout longeant deux des plus belles rivières à saumon du Québec.

4.4 Permis de construction

Pour tous travaux de construction, de rénovation, de démolition, de déménagement d'un bâtiment et pour l'installation d'une fosse septique, vous devez obtenir un permis de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts AVANT de débiter les travaux.

La demande de permis permet de s'assurer que les travaux respectent les normes de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts en matière de zonage, de sécurité des personnes, d'architecture et de qualité des constructions et de protection de l'environnement. Bref, la surveillance au moyen de l'émission de permis favorise un environnement plus harmonieux et sécuritaire.

Il est préférable d'obtenir votre permis avant de signer un contrat, de commander des matériaux ou de commencer les travaux, ceci afin d'éviter de vous retrouver avec des matériaux inutilisables ou d'avoir à refaire les travaux. Comme sanction possible, des amendes sont prévues, les travaux peuvent être arrêtés ou leur démolition ordonnée.

Soyez prévoyant et contactez l'inspecteur en bâtiment avant de débiter vos travaux. Notez que l'inspecteur a un délai de 30 jours pour étudier la demande et délivrer un permis. Si vous projetez des travaux cet été, pourquoi ne pas vérifier tout de suite la réglementation en vigueur?

Madame le maire souligne que les personnes qui contournent la réglementation, par exemple en ne se procurant pas le permis requis, s'exposent inévitablement à une amende.

4.5 Offres d'emploi

Madame le maire fait la liste des emplois présentement offerts.

4.6 École de l'Anse

Les membres du personnel de l'école de l'Anse sont lauréats de l'Ordre du mérite de la Commission scolaire des Chic-Chocs, dans la catégorie *Personnel scolaire*. C'est grâce à son projet Passe-Sports que l'équipe-école de l'Anse a été déclarée gagnante. Ce projet vise entre autres à promouvoir les saines habitudes de vie, incite autant les élèves que leurs parents à faire la pratique de différents sports à l'extérieur du cadre scolaire. Les parents et les élèves compilent le temps qu'ils consacrent aux activités physiques dans leur Passe-Sports.

4.7 CTMA

Le samedi 19 juin, à 12 h 30, le CTMA accostera à Sainte-Anne-des-Monts si la température le permet. Autrement, s'il y a des vents de 25 km et plus, les 77 finissants du Secondaire V devront se rendre à Matane pour embarquer à bord, car leur bal aura lieu sur le bateau de Sainte-Anne-des-Monts à Chandler. Le retour se fera par autobus.

5.- **Administration**

10-06-134

5.1 Autorisation de paiement des sommes dues à Mme Élise Lepage

CONSIDÉRANT que madame Élise Lepage a quitté son poste de commis à l'administration en date du 18 mai 2010

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JAKUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise le versement des 133,5 heures de salaire dues à madame Élise Lepage.

ADOPTÉE

10-06-135

5.2 Ouverture à l'interne du poste de commis à l'administration

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'ouverture à l'interne du poste de commis à l'administration qui s'est libéré suite au départ de Mme Élise Lepage. À défaut de candidature à l'interne, il y aura lieu de publier une offre d'emploi.

ADOPTÉE

10-06-136

5.3 Adhésion à GÎMXPOR pour l'année 2010-2011

CONSIDÉRANT que l'organisme GÎMXPOR a comme mission de collaborer au développement économique et social de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en favorisant l'augmentation des volumes d'exportation des produits et services régionaux

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts adhère à GÎMXPOR et paie la cotisation de 225,75 \$ incluant les taxes. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 02 621 00 494.

ADOPTÉE

10-06-137

5.4 Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du programme

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la ligne Goémon-Mont-Louis-Gros-Morne sur son territoire.

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Gaspésie s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 1 133 559 \$ et que les organismes admissibles de la MRC de La Haute-Gaspésie se sont entendus pour la partager comme suit :

MUNICIPALITÉ	KM	SOMME ALLOUÉE
Cap-Chat	3,8	41 740 \$
Sainte-Anne-des-Monts	15,4	169 155 \$
Mont-Albert (TNO)	18,2	199 911 \$
La Martre	9,5	104 349 \$
Marsoui	13,9	152 679 \$
Rivière-à-Claude	15,1	165 860 \$
Mont-Saint-Pierre	1,8	19 771 \$
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	21,3	233 961 \$
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	4,2	46 133 \$
TOTAL	103,2	1 133 559 \$

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 12 avril 2010, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise le maire, Mme Micheline Pelletier, et le directeur général, M. Martin Richard, à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

ADOPTÉE

10-06-138

5.5 Autorisation de signature d'une entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge

ATTENDU que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile et la Loi sur les cités et villes.

ATTENDU que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre.

ATTENDU que la mission de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire.

ATTENDU que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles.

ATTENDU que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée.

ATTENDU la volonté de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'entente de services aux sinistrés à intervenir avec la Croix-Rouge, incluant une contribution annuelle de 870,22 \$ pour la première année de l'entente, soit 0,13 \$ per capita. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 02 230 00 419. Copie du projet d'entente est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10-06-139

5.6 Journal Le Riverain à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

CONSIDÉRANT que, à l'occasion de la Journée de la Haute-Gaspésie à l'Assemblée nationale, il a été constaté que Journal Le Riverain est l'un des rares absents des rayons de la Bibliothèque nationale de l'Assemblée nationale du Québec dédiés aux médias écrits de la province.

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque de l'Assemblée nationale répond en priorité aux besoins d'information et de recherche des membres de l'Assemblée nationale, de leurs collaborateurs, des fonctionnaires parlementaires, etc.

CONSIDÉRANT que la politique d'acquisition de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, celle-ci peut être abonnée à un maximum de 2 hebdomas par région, ce qui est le cas actuellement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de demander une dérogation à la politique d'acquisition de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale afin que le Journal Le Riverain soit disponible sur les rayons de la Bibliothèque et dans les centres de recherche des partis politiques.

ADOPTÉE

10-06-140

5.7 Autorisation de signature de l'entente avec la CRÉGIM pour la réalisation de la «Compétition cycliste – La traversée du Parc 2010»

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire, Mme Micheline Pelletier, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'entente à intervenir avec la

Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine relativement au soutien financier de la «*Compétition cycliste – La traversée du Parc 2010*».

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

6.1 Dépôt de l'état de la situation financière, de l'état des activités de fonctionnement au 30 avril 2010 et de l'état comparatif 2009-2010

L'état de la situation financière, de l'état des activités de fonctionnement au 30 avril 2010 et de l'état comparatif 2009-2010 sont déposés devant le conseil, et copie en est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

10-06-141

6.2 Approbation des comptes payés et à payer au 31 mai 2010

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes payés et à payer en date du 31 mai 2010:

- chèques n^{os} 8836 à 8838, pour un montant de 569,56 \$,
- chèques n^{os} 8837 – 8839 à 9029, pour un montant de 191 428,96 \$,
- chèques n^{os} 8902 à 9029, pour un montant de 661 443,39 \$.

ADOPTÉE

10-06-142

6.3 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs

IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville accorde les aides financières suivantes dans le cadre de sa politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs:

- 500 \$ au Comité de danse estival pour la réparation de la piste de danse.
- 500 \$ à l'école de musique Miransol pour son 30^e anniversaire.
- 500 \$ à l'école des Bois-et-Marées pour le voyage vers Montréal suite au concours *Lève toi et bouge du Grand défi Pierre Lavoie*.

ADOPTÉE

10-06-143

6.4 Don à la Fondation du Centre jeunesse

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une somme de 500 \$ pour la mise sur pied de la Fondation du Centre jeunesse qui vise à soutenir et encourager le développement global des jeunes desservis par le Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles.

ADOPTÉE

10-06-144

6.5 Aides financières acceptées dans le cadre du Pacte rural 2010

CONSIDÉRANT le conseil souhaite appuyer le projet d'Exploramer intitulé *Fourchette bleue, pour une saine gestion des ressources marines* en versant une contribution de 5 000 \$. Ce projet vise à amener la population à diversifier sa consommation de produits marins du Québec et, ainsi permettre aux pêcheurs de diversifier leurs prises, donc, par le fait même, à réduire la pression de la pêche sur les espèces en difficulté. De plus, pour faire partie de la liste d'espèces marines de la *Fourchette bleue*, la technique de pêche doit être respectueuse des fonds marins.

CONSIDÉRANT que le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) permettra à la MRC de La Haute-Gaspésie de se doter d'un plan de diversification et à chacune des municipalités de se doter d'un plan de développement, le conseil accepte de verser la contribution de 2 000 \$ pour la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT le projet d'Entre-Tiens Haute-Gaspésie de construire et d'opérer une ressource intermédiaire de 12 places pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou autre déficit cognitif ainsi qu'une ressource non institutionnelle de 15 places pour personnes vivant un déficit physique. Le conseil a choisi de contribuer à l'aménagement paysager de ce nouveau centre d'hébergement à raison de 5 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de verser, à même les sommes prévues au Pacte rural 2010:

5 000 \$ à Exploramer pour *La Fourchette bleue*

2 000 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie pour le plan de diversification de Sainte-Anne-des-Monts dans le cadre du FSTD

5 000 \$ à Entre-Tiens Haute-Gaspésie pour l'aménagement paysager de la ressource d'hébergement multifonctionnelle.

ADOPTÉE

- 10-06-145 6.6 Approbation des états financiers vérifiés 2009 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les états financiers vérifiés au 31 décembre 2009 de l'OMH de Sainte-Anne-des-Monts dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

7.- Urbanisme

- 7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mai 2010

Le procès-verbal de la réunion du CCU, tenue le 12 mai 2010, est déposé devant le conseil et versé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

- 10-06-146 7.2 Dérogation mineure – Lot 9-A, rang 3, canton de Tourelle

CONSIDÉRANT une demande de monsieur Roland Miville pour obtenir une dérogation mineure au Règlement de zonage n° 04-620 pour sa propriété, le lot 9-A, rang 3, canton de Tourelle, afin que soit la construction d'une cabane à sucre d'une superficie de 59,5 m² au lieu des 25 m² autorisés.

CONSIDÉRANT la résolution 10-268 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis dans l'édition du 19 mai 2010 du journal Le Riverain.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la construction d'une cabane à sucre d'une superficie de 59,5 m², sur le lot 9-A, rang 3, canton de Tourelle, propriété de M. Roland Miville.

ADOPTÉE

- 10-06-147 7.3 Ratification de la liste d'inscriptions au Programme RénoVillage 2010

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve la liste d'inscriptions au programme RénoVillage 2010 mise à jour en date du 3 juin 2010, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

8.- Règlements

- 10-06-148 8.1 Adoption du Second projet de Règlement n° 10-718 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Ra. 34 en zones Ra. 80 et Ra. 81»
- IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Second projet de Règlement n° 10-718, intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Ra. 34 en zones Ra. 80 et Ra. 81», soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.
- ADOPTÉE
- 10-06-149 8.2 Adoption du Second projet de Règlement n° 10-719 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Ea. 1 en zone Ea. 7»
- IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Second projet de Règlement n° 10-719, intitulé, «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Ea. 1 en zone Ea. 7», soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.
- ADOPTÉE
- 10-06-150 8.3 Adoption du Second projet de Règlement n° 10-720 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Rb. 30 en zone Rb. 128»
- IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Second projet de Règlement n° 10-720, intitulé, «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Rb. 30 en zone Rb. 128», soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.
- ADOPTÉE

9.- Travaux publics

- 10-06-151 9.1 Réfection de la 5^e Rue Est – acceptation d'une soumission pour la réalisation des travaux
- CONSIDÉRANT la résolution 09-10-208 autorisant un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la 5^e Rue Ouest, incluant des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie d'environ 230 mètres ainsi que la construction d'un exutoire au nord de la 1^{re} Avenue Est sur une longueur d'environ 50 mètres.
- CONSIDÉRANT les soumissions reçues et la recommandation de Génivar. d'adjuger le contrat à Sablière et Déneigement Lafontaine inc., le plus bas soumissionnaire.
- CONSIDÉRANT que Sablière et Déneigement Lafontaine inc. a accepté de prolonger le la validité de sa soumission, incluant les cautionnements requis, jusqu'à ce que la Ville ait la confirmation d'une subvention permettant la réalisation de ces travaux.
- CONSIDÉRANT la lettre de M. Jean-Pierre Beaumont, ing., datée du 3 juin 2010, dans laquelle il est mentionné que la Direction générale des infrastructures du MAMROT procède à une recommandation d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO), pour les travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout, incluant la mise en place d'un égout pluvial dans la 5^e Rue Est.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Sablière et Déneigement Lafontaine inc., au montant de 633 513,22 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise à même les sommes du programme PRECO ainsi qu'au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.
- ADOPTÉE

10-06-152 9.2 Télémetrie du réseau d'aqueduc - autorisation de paiement n° 6 au Groupe Ohméga

CONSIDÉRANT la résolution 09-10-204 mandatant le Groupe Ohméga inc. pour la réalisation d'un système de télémetrie sur le réseau d'aqueduc.

CONSIDÉRANT la facture n° 10802 du Groupe Ohméga inc. au montant de 20 707,70 \$ plus les taxes.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 6 émise par l'ingénieur Éric Coulombe, de la firme Dessau, au montant de 21 036,34 \$ taxes incluses, compte tenu d'une retenue de 10%.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement n° 6, au groupe Ohméga, au montant de 21 036,34 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

10-06-153 9.3 Autorisation d'achat d'un treuil portatif pour travail en espace clos (stations de pompage)

CONSIDÉRANT que le Service de la voirie doit utiliser le treuil du Service d'incendie lorsqu'un employé doit descendre dans un trou d'homme dont la profondeur exige un dispositif antichute.

CONSIDÉRANT que le rapport d'inspection de M. Pierre-Claude Gagnon, ingénieur de la firme BPR, il s'avère que 3 potences des stations de pompage ne sont pas apte à supporter la chute d'un employé.

CONSIDÉRANT le mémo du contremaître René-Jean Dugas, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante, concernant l'achat d'un treuil portatif qui comblerait les besoins du Service de la voirie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat d'un système pour espace clos avec treuil de 65 pieds ainsi que les ancrages nécessaires pour un montant de 8 068,30 \$ incluant les taxes. Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

10-06-154 9.4 Autorisation d'un appel d'offres sur invitation pour le remplacement d'un ponceau sur la rue du Plateau

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser un appel d'offres sur invitation pour le remplacement d'un ponceau sur la rue du Plateau. Les entrepreneurs invités à soumissionner seront Sablière et Déneigement Lafontaine inc. et Les Entreprises Roy Duguay & Associés.

ADOPTÉE

10-06-155 9.5 Installation de lampadaires

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ qu'un lampadaire soit installé aux endroits suivants:

- Au 238, rue de la Montagne
- 102, 4^e Rue Est
- Au 738, boulevard Sainte-Anne Ouest
- À l'entrée de la rue des Chevaliers

Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03 310-34-711.

ADOPTÉE

10-06-156 9.6 Autorisation d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de glissières de sécurité

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser un appel d'offres sur invitation la fourniture et l'installation de

glissières de sécurité à différents endroits de la municipalité, dont la route Lavoie, la route Bellevue et la rue du Ruisseau. Les entrepreneurs invités à soumissionner seront Construction BCK et Construction Rémi Charette.

ADOPTÉE

10-06-157

9.7 Autorisation pour l'achat de 700 tonnes de sel de déglacage

CONSIDÉRANT que le Service de la voirie doit se procurer 700 tonnes de sel de déglacage pour l'entretien hivernal.

CONSIDÉRANT que les deux seuls fournisseurs sont Mines Seleine et Sel Warwick inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission la plus basse, celle de Mines Seleine ou celle de Sel Warwick inc., pour la fourniture de 700 tonnes de sel de déglacage incluant le transport. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 02 330 00 626.

ADOPTÉE

10. Loisirs

10-06-158

10.1 Achat d'une chaise adaptée amovible pour la piscine municipale

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat d'une chaise adaptée amovible de la compagnie AQUAM, modèle PAL, au prix de 7 903 \$ plus les taxes. Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Madame le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

10-06-159

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 21 h 52.

ADOPTÉE

MICHELINE PELLETIER
MAIRE

HÉLÈNE LEMONDE
GREFFIÈRE ADJOINTE

/hl